TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE Adjoint d'animation principal 2ème classe
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement public

Mairie de Corte

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	Madame DIAS DA SILVA Nathalie	Adjoint territorial d'animation	01/10/2023
2	Madame GAMBINI Alicia	Adjoint territorial d'animation	01/10/2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité**.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse
12 SEP. 2023
Courrier arrivé
Gestion des carrières

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	3	0	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	0	2

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
12 SEP. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à Corte le 04/08/2023

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)
POLI Xavier

MAIRIE DE CORTE 2023

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE Adjoint d'animation principal 1ère classe
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement public

Mairie de Corte

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	Monsieur CANU Alain	Adjoint d'animation principal 2ème classe	01/10/2023
2	Madame CASANOVA Élodie	Adjoint d'animation principal 2ème classe	01/10/2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	1	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	1	2

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse
12 SEP. 2023
Courrier arrivé
Gestion des carrières

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
12 SEP. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à Corte le 04/08/2023

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)
POLI Xavier

MAIRIE DE CORTE 20250

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE d'animateur principal 2ème classe
CATEGORIE B
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement public
Mairie de Corte

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	Madame PENCIOLELLI Jessica	Animateur	01/10/2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité**.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse
12 SEP. 2023
Courrier arrivé
Gestion des carrières

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
12 SEP. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à Corte le 04/08/2023

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)
POLI Xavier

MAIRIE DE CORTE 20250

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE d'adjoint technique principal 1ère classe
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement public

Mairie de Corte

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	Monsieur VALENTINI Toussaint	adjoint technique principal 2ème classe	01/10/2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité**.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse
12 SEP. 2023
Courrier arrivé
Gestion des carrières

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
12 SEP. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à Corte le 04/08/2023

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)
POLI Xavier

MAIRIE DE CORTE 20250

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE d'agent de maitrise principal
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement public

Mairie de Corte

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	Madame CANAZZI Françoise	Agent de maitrise	01/10/2023
2	Madame CANCELLIERI Marie-Madeleine	Agent de maitrise	01/10/2023
3	Monsieur CANCELLIERI Jean-Baptiste	Agent de maitrise	01/10/2023
4	Madame CESARI Marie-Catherine	Agent de maitrise	01/10/2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse
12 SEP. 2023
Courrier arrivé
Gestion des carrières

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)			
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade			

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
12 SEP. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à le

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE d'agent de maitrise principal
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement public
Mairie de Corte

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
5	Madame CRISTIANI Muriel	Agent de maitrise	01/10/2023
6	Madame FABIANI Anna Jeromine	Agent de maitrise	01/10/2023
7	Monsieur GAMBINI Jerome	Agent de maitrise	01/10/2023
8	Monsieur GAMBINI Jean-Antoine	Agent de maitrise	01/10/2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)			
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade			

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse
12 SEP. 2023
Courrier arrivé
Gestion des carrières

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
12 SEP. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à le

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE d'agent de maitrise principal
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement public
Mairie de Corte

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
9	Madame GAMBINI Laetitia	Agent de maitrise	01/10/2023
10	Madame GAMBINI Nathalie	Agent de maitrise	01/10/2023
11	Madame GIACOMONI Jacqueline	Agent de maitrise	01/10/2023
12	Monsieur GIUDICELLI Jean-Claude	Agent de maitrise	01/10/2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse
12 SEP. 2023
Courrier arrivé
Gestion des carrières

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)			
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade			

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
12 SEP. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à le

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE d'agent de maitrise principal
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement public

Mairie de Corte

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
13	Monsieur GRIMALDI Pierre-Paul	Agent de maitrise	01/10/2023
14	Madame GUIDICELLI Laure	Agent de maitrise	01/10/2023
15	Monsieur LORENZI Marcel	Agent de maitrise	01/10/2023
16	Monsieur PARIGI Ange-Paul	Agent de maitrise	01/10/2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité**.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse
12 SEP. 2023
Courrier arrivé
Gestion des carrières

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)			
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade			

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
12 SEP. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à le

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE d'agent de maitrise principal
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement public
Mairie de Corte

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
17	Monsieur PIOBETTA Jean-Claude	Agent de maitrise	01/10/2023
18	Madame RINIERI Alberte	Agent de maitrise	01/10/2023
19	Madame ROCCHESANI Marie-Laure	Agent de maitrise	01/10/2023
20	Madame SALVIANI Marie-Claire	Agent de maitrise	01/10/2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité**.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse
12 SEP. 2023
Courrier arrivé
Gestion des carrières

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)			
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade			

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
12 SEP. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à le

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE d'agent de maitrise principal
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement public

Mairie de Corte

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
21	Monsieur SIMONI Don Joseph	Agent de maitrise	01/10/2023
22	Madame SINDALI Andrée	Agent de maitrise	01/10/2023
23	Monsieur TARTAROLI Pierre	Agent de maitrise	01/10/2023
24	Madame THIBOU Christiane	Agent de maitrise	01/10/2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.**

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)			
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade			

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse
12 SEP. 2023
Courrier arrivé
Gestion des carrières

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
12 SEP. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à le

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE d'agent de maitrise principal
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement public
Mairie de Corte

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
25	Madame TOBIA Gisèle	Agent de maitrise	01/10/2023
26	Monsieur TONDINI Pascal	Agent de maitrise	01/10/2023
27	Monsieur TRAMINI Guy	Agent de maitrise	01/10/2023
28	Monsieur VICENTE Jean-François	Agent de maitrise	01/10/2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité**.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)			
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade			

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse
1 2 SEP. 2023
Courrier arrivé
Gestion des carrières

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
1 2 SEP. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à le

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE d'agent de maitrise principal
CATEGORIE C
ANNEE 2023

Collectivité / Etablissement public

Mairie de Corte

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITÉE D'AVANCEMENT
29	Monsieur ZUCCARELLI Etienne	Agent de maitrise	01/10/2023

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, **au plus tôt,** le 1er janvier de l'année en cours **selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve de la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité**.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse
12 SEP. 2023
Courrier arrivé
Gestion des carrières

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	16	15	31
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	15	14	29

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
12 SEP. 2023
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Fait à Corte le 04/08/2023

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)

MAIRIE DE CORTE 20250